

## Conseil Municipal du 18 Décembre 2018

Le 18 Décembre 2018 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée le 12 décembre 2018 par Monsieur Antoine BECO, Maire de Loubressac.

**Présents** : MMES , GAY Charlene, GOISON Annic, HATOT Anne-Marie, MARCHAND Annie, MAURY Christine, TRIVIAUX Maryse et MMS. BECO Antoine, BASSET Jacqui, BERGUES Jean-Claude, GRAS Gérard, LAFAGE Didier, MAZEYRAT Jean-Philippe, PEDAMOND Christian

*Mme Goison est nommée secrétaire de séance.*

*Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 novembre 2018.*

### 1 – Recensement 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée que notre commune est concernée par le recensement de la population en 2019. La commune a besoin d'un agent recenseur pour la période du 08 janvier au 16 février 2019. Il précise qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de :

- Recruter 1 agent recenseur
- Fixer la rémunération brute de l'agent recenseur sur la base d'un forfait : 1 400€ brut pour le recensement 2019, du 08 janvier au 16 février 2019 (charges obligatoires à déduire).
- Inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019
- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

### 2 – Reversement loyer Maison de Saint-Céré

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'élaboration du budget primitif 2018 du SIVU Gestion Maison Brel, la somme de 10 000€ a été inscrite en dépense au compte 678. Cette somme représentant le reversement à effectuer auprès des communes de Prudhomat et de Loubressac (5 000€ chacune).

Le Maire propose au Conseil Municipal que cette somme de 5 000€ soit versée en 1 fois à la fin de l'année 2018, par le SIVU Gestion Maison Brel pour chaque collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette proposition.

Un titre sera émis en fin d'année 2018, par les communes de Loubressac et Prudhomat, à hauteur de 5 000€ chacune et un mandat sera émis par le SIVU Gestion Maison Brel au profit des 2 communes.

### 3 – Règlement salles des fêtes et tarifs

Monsieur le Maire laisse la parole aux conseillères qui ont travaillé sur ce dossier. Après avis d'une juriste plusieurs points étaient à revoir dans le règlement, les tarifs semblaient également à revoir pour plus de clarté.

Mmes Hatot, Goison et Triviaux font donc lecture tout à tour du règlement, des tarifs et du modèle de convention de mise à disposition des salles polyvalentes. Rappel des 4 objectifs fixés pour la révision du règlement et des tarifs : préciser le règlement pour bien cadrer l'utilisation des salles, maintenir le principe du service rendu en priorité aux particuliers et aux associations de la commune, mettre en place une participation financière raisonnable de tous les utilisateurs pour une participation équitable aux frais de fonctionnement, maintenir la mise à disposition gratuite pour les associations de la commune quand il s'agit d'événements non payants (sans droits d'entrée ni de rémunération d'un intervenant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à 12 voix pour et 1 abstention, le règlement, les tarifs et le modèle de convention tels que présentés et annexés à cette délibération.

Ces changements seront applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les tarifs peuvent être demandés à la Mairie.

#### 4 – Inscription d'une cloche de l'église aux Monuments Historiques

M Guillaume BERNARD, chargé de mission patrimoine mobilier au Département du Lot a fait une visite de notre église en août 2018. Il a repéré une cloche datée de 1779 dont l'intérêt historique justifie sa protection parmi les monuments historiques.

Il nous propose de présenter cette cloche lors de la prochaine Commission Régionale de l'Architecture et du Patrimoine du 22 janvier 2019, présidée par le Préfet de Région, en vue d'une inscription parmi les monuments historiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité de ses membres présents, la demande d'inscription de la cloche datée de 1779 de notre église, parmi les monuments historiques et charge M le Maire de signer tout document nécessaire à cette affaire.

#### 5 – Bouche incendie secteur Bories Darnis Boutel

La commune de Mayrinhac Lentour a connu quelques problèmes avec une bache incendie et souhaite investir dans une bouche incendie. Des travaux de rénovation de conduite d'eau étant en cours sur le secteur limitrophe de nos 2 communes, il serait judicieux de les faire en même temps.

La commune de Loubressac n'est pas équipée en réseau incendie pour certains hameaux proches de Mayrinhac. Les deux communes pourraient donc envisager la mise en place d'une bouche incendie qui permettrait de couvrir un certain nombre de ses habitations dans le secteur de Bories/Darnis/Boutel (pour Loubressac).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de financer en commun l'achat d'une bouche incendie avec la commune de Mayrinhac Lentour. Le devis le plus avantageux reçu est de 1 915€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'achat en commun avec la commune de Mayrinhac Lentour d'une bouche incendie
- APPROUVE le financement présenté, à savoir que chaque commune paiera la moitié de la facture.
- CHARGE M le Maire d'inscrire cette somme au budget et de signer tout document nécessaire à l'installation de cette bouche incendie

#### 5 – Questions diverses

- **Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)** : pour information le montant versé par CAUVALDOR au titre de la participation de notre commune pour l'année 2019 au SDIS est de 18 156,66€. Une visite de notre réseau incendie a été effectuée par le SDIS, suite à celle-ci plusieurs problèmes ont été relevés. Une bouche incendie à côté du travail fonctionne très mal, une étude doit être menée pour son remplacement, il est possible qu'elle soit légèrement déplacée pour éviter de casser le revêtement récemment fait. La SAUR doit venir nous rencontrer pour nous proposer un devis concernant la maintenance à effectuer.
- **Ecole** : les travaux de mise aux normes doivent commencer le 7 janvier 2019. En conséquence les 2 salles des fêtes et les locaux commerciaux seront utilisés pour l'école du 26 décembre 2018 à Pâques 2019. Une information sera distribuée aux parents d'élèves pour le fonctionnement de l'école ( cours, cantine, récréation, car scolaire...) pendant cette période. L'Inspecteur de l'Education Nationale souhaite rencontrer M le Maire suite au compte rendu du dernier conseil d'école. En effet la municipalité veut maintenir le fonctionnement actuel de l'école, et n'est pas favorable à un regroupement.
- **Photovoltaïque** : La société Phoebus Energy, qui a obtenu son permis de construire un parc photovoltaïque, souhaite démarrer ses travaux en 2019. Elle a également repris contact avec M le Maire car un nouveau projet serait à l'étude entre cette société et les propriétaires de terrain sur Loubressac et Padirac. La société souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal. Dès que le « projet » sera précis M le Maire le soumettra aux conseillers.
- **PLUiH** : Les communes vont être regroupées par secteur afin de faciliter l'écriture d'une réglementation commune, et de permettre en cas de révision ou modification du PLUiH de ne le faire que par secteur et non pas sur la totalité du PLUiH. Ces secteurs sont Ségala, Limargue, Causse de Gramat, Causse de Martel, Vallée de la Dordogne et Bouriane. Actuellement Loubressac a été classé en Limargue, M le Maire a bien évidemment voté contre, puisque Loubressac est plus Causse, voire même un peu Vallée de la Dordogne (Autoire et Gintrac sont classés Vallée de la Dordogne). Il doit rencontrer M Daubet, Vice-Président urbanisme, pour discuter avec lui de ces problèmes de

zonage présentés dans la 1<sup>ère</sup> version du PLUiH (voir compte rendu du 20 novembre) et la création de cette nouvelle sectorisation.

- **Chemin de randonnée** : M Laverdet de CAUVALDOR propose une variante pour le chemin de randonnée « Nos plus beaux villages », le tracé paraît pertinent et CAUVALDOR sera chargé de l'entretenir. Le conseil n'y voit pas d'inconvénient.
- **Travail** : les travaux de restauration ont commencé et interpellent certains habitants. Les services compétents de CAUVALDOR et du CAUE ont établi le schéma de restauration du travail en fonction de ce qui se fait dans notre secteur. Ces travaux sont subventionnés à 50% par CAUVALDOR.
- **Fête du pain à Sarrouil** : rendez-vous est déjà pris pour la prochaine fête du pain à Sarrouil : Samedi 15 juin 2019

**JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNEE à TOUS !!!**

*Vu par Nous, Antoine BECO, Maire de la commune de Loubressac, pour être affiché le 21 décembre 2018, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*